

Stablex



RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE DE PLACEMENT N° 6 DE STABLEX

Présentation du projet et de la démarche de préconsultation

Fiche d'information N° 1 | Octobre 2019

STABLEX : UNE MISSION ENVIRONNEMENTALE

Leader en Amérique du Nord dans la gestion environnementale et sécuritaire de résidus industriels et de sols contaminés, Stablex – une société de US Ecology – est une entreprise œuvrant dans le parc industriel de Blainville depuis 35 ans.

Forte d'un savoir-faire reconnu et d'une technologie unique éprouvée, Stablex offre un service de pointe à plus de 600 entreprises dont la majorité est québécoise. Grâce au travail réalisé par ses quelque 180 employés, Stablex prend en charge de façon durable et sécuritaire des milliers de tonnes de résidus chaque année.

À l'avant-garde de son industrie, Stablex est fière de ses certifications ISO 9001, ISO 17025 et ISO 14001, et de ses politiques d'entreprise, particulièrement celle qui favorise l'approvisionnement régional et l'achat local.

NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Améliorer continuellement nos procédures d'exploitation en vue de réduire les risques et de prévenir la pollution**
- ▶ **Respecter les lois et les règlements**
- ▶ **Promouvoir et assurer la formation et la supervision de notre équipe et de nos collaborateurs**
- ▶ **Être un voisin à l'écoute et démontrer un engagement communautaire**
- ▶ **Maintenir notre capacité à réagir aux urgences de façon appropriée et efficace**
- ▶ **Agir dans une perspective de développement durable**

Stablex traite et stabilise des résidus industriels et des sols contaminés pour ensuite en disposer dans des cellules de placement. Celle qui est présentement utilisée sera à pleine capacité au cours des prochaines années. Stablex planifie donc l'aménagement de la prochaine cellule. L'entreprise souhaite la positionner de façon à minimiser les nuisances potentielles pour les quartiers à proximité du site. Dans ce contexte, Stablex souhaite consulter la collectivité. Cette dernière est invitée à prendre part à l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement.

LE PROCÉDÉ DE GESTION DE STABLEX



Réception des résidus par rail sur le site de Stablex

De la réception des résidus et des sols jusqu'à leur placement définitif

Le procédé de Stablex consiste à modifier les caractéristiques chimiques et physiques des résidus industriels et des sols contaminés de façon à réduire leur toxicité, leur corrosivité et leur réactivité, pour les transformer en un produit final inerte, appelé « stablex ». Celui-ci est placé de façon définitive dans des cellules étanches hautement surveillées.

1 ACCEPTATION PRÉALABLE

Toute demande de traitement de résidus chez Stablex doit faire l'objet d'un certificat et d'un échantillon. Un profil des résidus est ensuite dressé par le laboratoire pour déterminer s'ils peuvent être acceptés et pour définir les mesures de sécurité entourant leur réception.



25 chimistes et techniciens travaillent au laboratoire d'analyse de Stablex

RÉCEPTION ET VÉRIFICATION

L'accès au site est contrôlé 24/7. Un registre est tenu pour suivre les tonnages reçus par camion et par train. À leur arrivée, tous les résidus sont immédiatement vérifiés (origine, contenu, quantité, etc.). Un nouvel échantillon et une nouvelle analyse sont effectués par le laboratoire en vue de confirmer à nouveau leur admissibilité ainsi que déterminer leur procédé de traitement spécifique.



Enregistrement et pesée des matières arrivant par camion à l'accueil

TRAITEMENT À L'USINE

3

TRAITEMENT PHYSIQUE

Les résidus sont parfois conditionnés (broyage ou déchetage) pour les préparer en vue de l'étape suivante.

TRAITEMENT CHIMIQUE

Le traitement chimique spécifique (ex. : oxydation, réduction, neutralisation, précipitation) est réalisé, de façon à réduire au minimum l'activité chimique existant dans le résidu. Cette phase permet de diminuer la toxicité des résidus en rendant les contaminants insolubles.

STABILISATION ET SOLIDIFICATION

L'addition de matières cimentaires aux résidus prétraités permet de créer un produit final stabilisé, appelé le stablex.



Traitement des résidus

PLACEMENT

4

Une fois le traitement à l'usine complété, le stablex est transporté par camion et déposé dans des cellules de placement étanches et sécuritaires. Les cellules de placement sont des zones creusées et conçues techniquement pour recueillir de façon permanente le stablex. Ce dernier y mûrit et devient comparable à un béton léger.



Dépôt du stablex dans une cellule de placement creusée dans le sol

5

FERMETURE DE CELLULES

Une fois remplies, les cellules de placement du stablex sont fermées hermétiquement à l'aide de plusieurs couches d'argile et d'une membrane avant d'être recouvertes de terre et de végétaux. Un réseau complet de puits d'observation permet un suivi de l'intégrité du stablex.



Vue aérienne d'une cellule, dont une partie est fermée et recouverte et l'autre servant encore à y placer le stablex



TYPES DE RÉSIDUS ACCEPTÉS ET TRAITÉS CHEZ STABLEX

- Boues (ex. : traitement d'eau)
- Résidus
 - Acides
 - Alcalins
 - Contaminés aux métaux lourds
- Résidus issus d'incinérateurs, de laboratoires, de procédés chimiques industriels, etc.
- Sables de décapage ou de fonderie
- Sols contaminés
- Etc.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE N° 6

POUR UNE COHABITATION PLUS HARMONIEUSE

Stablex envisage d'éloigner des quartiers résidentiels ses activités de placement des résidus et sols traités par son procédé, en aménageant la prochaine cellule plus au nord-est de la zone actuellement autorisée. Le site projeté est compris dans la zone industrielle de Blainville.

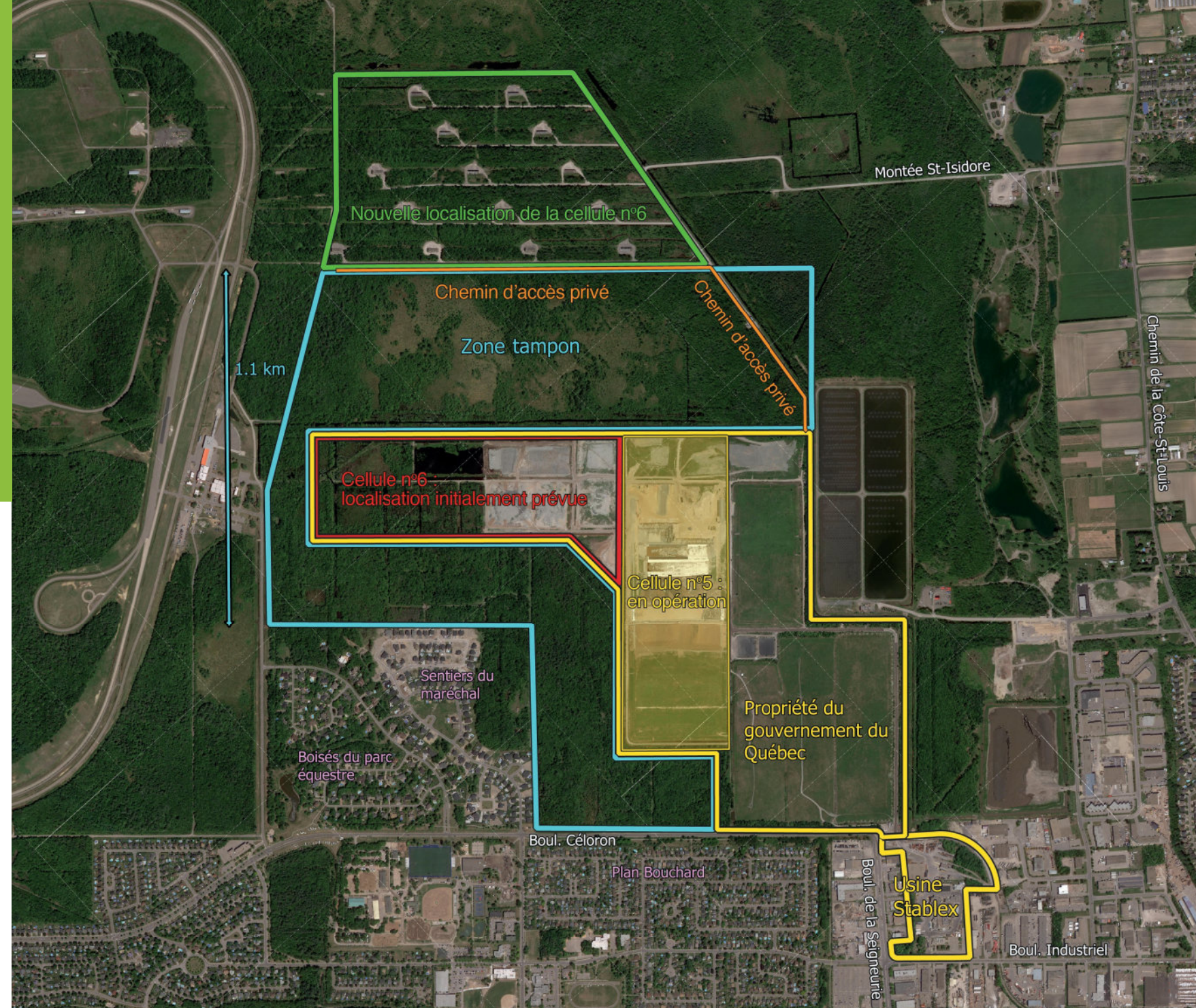
La distance entre le nouvel emplacement envisagé pour la future cellule de placement (cellule n° 6) et la limite des quartiers voisins serait alors de 1,1 km au lieu de 300 m, contribuant ainsi à minimiser toujours plus les nuisances potentielles pour les résidents. Cette zone tampon plus vaste favoriserait une meilleure cohabitation et renforcerait l'engagement de Stablex à poursuivre ses opérations dans un contexte de développement durable.

Le nouveau chemin d'accès reliant la cellule de placement n° 6 au centre de traitement demeurerait privé, maintenant la sécurité pour tous.

SOLUTION À LONG TERME

Le site envisagé pour la future cellule dispose d'une plus grande superficie. Puisqu'il possède une plus grande capacité d'entreposage, tout en demeurant à proximité du centre de traitement, il offre une solution à plus long terme pour les clients de Stablex.

Rappelons que Stablex constitue le seul centre de traitement de résidus industriels et sols contaminés au Québec détenant un procédé de traitement, stabilisation et solidification avant placement. Sans Stablex, de nombreuses entreprises locales et régionales n'auraient pas d'autres options que de parcourir de plus longues distances pour disposer de leurs résidus, augmentant ainsi les impacts reliés au transport.



EN CHIFFRES :

Superficie du site projeté :
192,3 ha
(un peu moins de 2 km²)

Capacité moyenne par année :
200 000 Tm

Durée de vie de la cellule :
64 ans selon la capacité
moyenne par année

LES BÉNÉFICES :

Zone tampon augmentée

Longévité de Stablex accrue

**Sécurité maintenue (chemin
d'accès privé)**

L'idée d'éloigner les cellules de placement des zones résidentielles est venue d'un citoyen, membre du Comité de suivi et du Comité de bon voisinage!

DANS LA CONTINUITÉ

Permettant la poursuite des activités à long terme du centre de traitement de Blainville, ce projet de réaménagement de la cellule n° 6 prévoit le maintien de plusieurs infrastructures déjà exploitées par Stablex, soit :

- le centre de traitement de Stablex
- les bassins d'entreposage pour les eaux de contact avec le stablex
- les bâtiments pour les travailleurs

Dans son ensemble, le projet sera soumis au même programme rigoureux, actuellement en place, qui vise à assurer la santé et la sécurité des employés et des populations avoisinantes.



DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION

UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT EN COLLABORATION AVEC LA COLLECTIVITÉ

Afin de bien analyser les diverses implications environnementales, sociales et économiques de réaménagement de la cellule n° 6, une étude est en cours de réalisation. Elle vise à identifier les impacts potentiels du projet ainsi que les mesures d'atténuation à leur associer.

Stablex souhaite réaliser cette étude d'impact en collaboration avec la collectivité. Cette démarche s'inscrit en continuité de l'approche ouverte et transparente de relations avec le milieu de Stablex.



OBJECTIFS

- Communiquer aux parties intéressées les informations sur le projet et son évaluation environnementale
- Bonifier le projet en fonction des attentes et des préoccupations

MÉCANISMES DE PARTICIPATION

1. Comité consultatif

Composition

20 à 24 personnes représentant :

- Voisins résidentiels et industriels
- Groupes environnementaux, économiques, communautaires, académiques, de santé
- Instances municipales
- Etc.

Travaux

Rencontres thématiques sur les principaux enjeux abordés dans l'étude d'impact et priorisés par le comité (ex. : milieux naturels, gestion de l'eau, etc.)

2. Informations et rétroaction publique

Un espace du site internet de Stablex consacré au projet et à la démarche :

- Documentation en ligne (fiches d'information, cartes, etc.)
- Comptes rendus des rencontres du Comité et résultats de la démarche

CALENDRIER PRÉLIMINAIRE - PRINCIPALES ÉTAPES

2019

Étude d'impact sur l'environnement et consultation parallèle des parties prenantes

2020

Mandat potentiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

2021

Décret du gouvernement

2021-2023

Aménagement de la nouvelle cellule de placement

2024

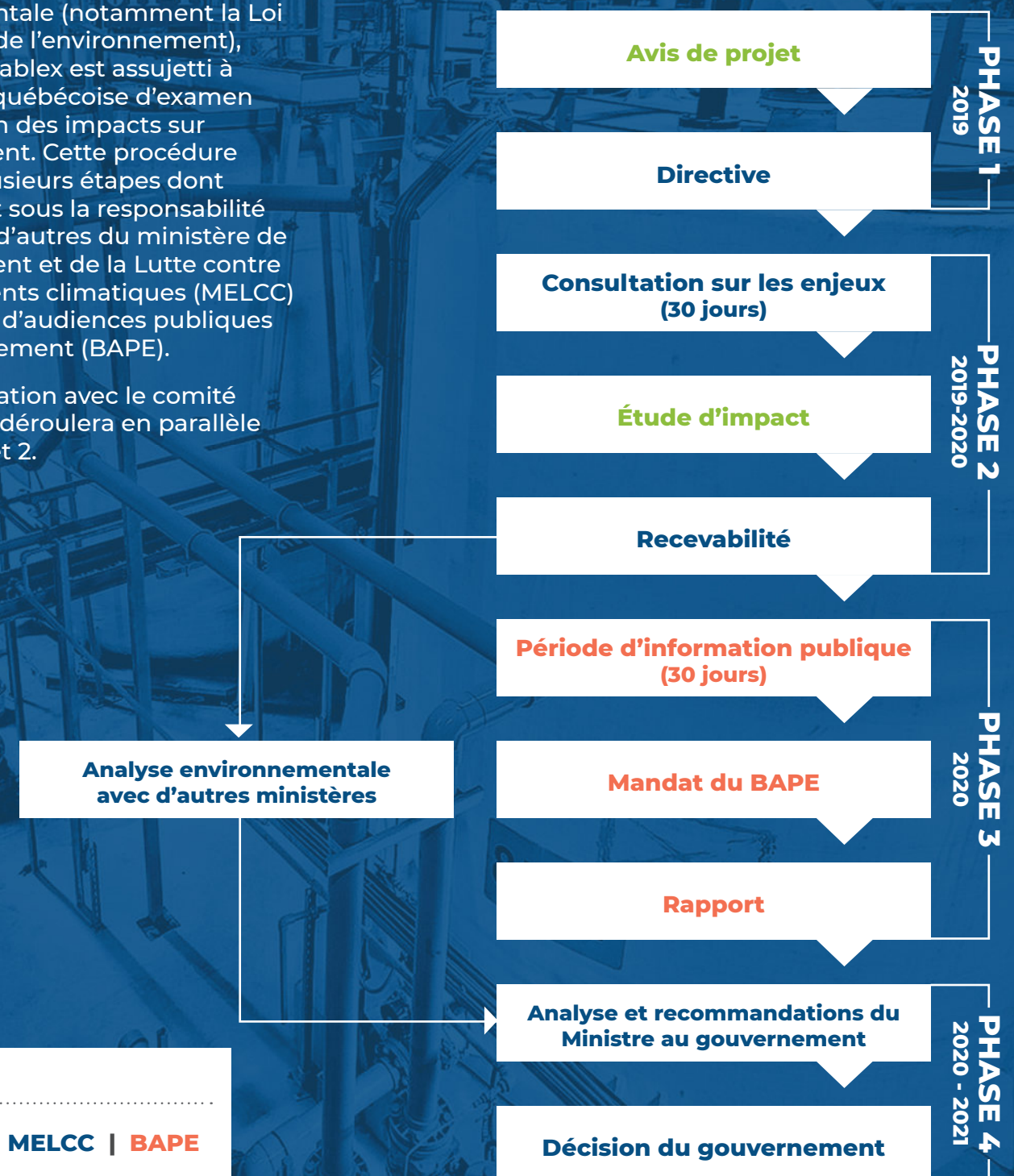
Début du placement

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

En vertu de la législation et la réglementation relatives à l'évaluation environnementale (notamment la Loi sur la qualité de l'environnement), le projet de Stablex est assujéti à la Procédure québécoise d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement. Cette procédure comprend plusieurs étapes dont certaines sont sous la responsabilité de Stablex et d'autres du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La préconsultation avec le comité consultatif se déroulera en parallèle des phases 1 et 2.

SCHÉMA DE LA PROCÉDURE



LÉGENDE

STABLEX | MELCC | BAPE



Bienvenue chez nous!

Nous sommes **fiers** de montrer nos **installations**, de faire connaître notre **mission** et de partager nos **projets** de développement

- En respect de nos engagements
 - Ouverture
 - Transparence
 - Écoute
 - Cohabitation harmonieuse



Un centre de gala. Des solutions flexibles.

Les relations communautaires et la cohabitation sont au cœur des préoccupations de Stablex. Ainsi, le souhait de notre équipe est de bâtir un projet qui prend en compte les attentes et les commentaires du milieu.

NOTRE VISION DE LA CONSULTATION

- ▶ Faire de l'évaluation environnementale un processus respectant les principes du développement durable en y intégrant le volet social, et ce, dans le respect de la philosophie de Stablex.
- ▶ Fournir une information complète, vulgarisée et transparente aux parties intéressées.
- ▶ Permettre aux membres de la communauté un accès privilégié aux experts et l'obtention d'une information détaillée sur les différents aspects du projet et l'analyse des impacts.
- ▶ Permettre aux experts de cerner les préoccupations portées par le milieu afin de pouvoir les intégrer dans leurs travaux.
- ▶ Faire participer les représentants citoyens et les organismes au travail d'identification et d'élaboration des mesures d'atténuation des impacts.



Si vous avez des questions ou des commentaires sur le contenu de cette fiche d'information ou sur d'autres sujets, nous vous invitons à communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

450 430-9230 • poste 4835

Une boîte vocale 24 h

comite.consultatif@stablex.com

www.stablex.com

Rendez-vous sur la page « Projets partagés » dans la section « Stablex et la communauté ».